

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 mars 2023

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois **le 30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

30 mars 2023

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°09.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la délibération :

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

**Concours et Examens
Professionnels – Coût
d'organisation du concours
d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
– Session 2021 – Annule et
remplace la délibération
n°54.2022 du
29 novembre 2022**

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la modification de la délibération n°54.2022 du 29 novembre 2022.

En effet, le calcul de la participation financière à demander auprès des centres de gestion, ayant passé convention pour le concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, comporte une erreur matérielle portant sur la participation du CDG 45 dans le corps du texte de la délibération n°54.2022, à savoir un montant de 39 230,00 € qui doit être porté à 39 232,00 €.

Le tableau de répartition de la participation financière des centres de gestion est donc modifié comme suit, uniquement pour le CDG 45 :

CDG 18 – Cher	3 lauréats	5 884,80 €	Non modifié
CDG 28 – Eure-et-Loir	4 lauréats	7 846,40 €	Non modifié
CDG 36 – Indre	1 lauréat	1 961,60 €	Non modifié
CDG 37 – Indre-et-Loire	5 lauréats	9 808,00 €	Non modifié
CDG 45 – Loiret	20 lauréats	39 232,00 €	Modifié
CDG 41 – Loir-et-Cher	3 lauréats	-	-

Pour rappel :

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé, le 29 novembre 2022, d'arrêter, au titre du concours d'ATSEM principal de 2ème classe (session 2021), organisé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

- Le coût total à : **74 540,73 €**
- Le coût lauréat à : **1 961,60 €**

La participation financière du CDG 45 correspond donc au calcul suivant :
20 lauréats x 1 961.60 € = 39 232 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de solliciter la participation financière ainsi modifiée auprès du CDG 45,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 30 mars 2023

Publié ou notifié le : *05/04/2023*
Exécutoire le : *05/04/2023*
Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Le Président,

Eric MARTELLIERE

